

MAIRIE DE STYZANS DE MÉDOC



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2013, 18h30

Convocation du 10/07/2013.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

Présents : Mesdames FRECHE, BERROUET, BERNARD, TEYSSIER, CLEMENCEAU, MM. CAYER et DELLAC.

Absent excusé : Philippe CHRISTOPHE (pouvoir donné à Mme TEYSSIER)

Absents : M. GUERE, Mme AGUIRRE.

Secrétaire de séance : Stéphanie FRECHE

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 :

Le procès-verbal de la dernière séance, adressé à chaque élu, n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Le Conseil Municipal l'adopte sans réserve.

1) Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet :

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1^{er} août 2013 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2) Remplacement Laure-Amélie DUBEDOUT :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission recrutement, après avoir étudié 12 candidatures reçues, et effectué 6 entretiens individuels, a choisi Madeleine SOUSLIKOFF pour remplacer Laure-Amélie DUBEDOUT au poste de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} octobre 2013.

Celle-ci a en effet l'expérience nécessaire pour être opérationnelle très rapidement sur le poste, et entre dans le cadre choisi au préalable par la commission, à savoir recruter un rédacteur territorial.

Le nécessaire a été fait auprès du centre de gestion de la Gironde pour enregistrer la vacance du poste au 1^{er} octobre, et auprès de Monsieur le Maire de St Laurent de Médoc, collectivité à laquelle Madeleine SOUSLIKOFF va demander sa mutation.

D'autre part, Madeleine SOUSLIKOFF a proposé de venir au secrétariat de la mairie durant le mois de septembre, pendant ses vacances, afin de prendre connaissance des dossiers en cours.

3) Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de participation financière de la part de l'Union Touristique du Médoc. En effet, cette association a souhaité faire appel aux communes du Médoc parce qu'ils ont un budget très bas (environ 30000 €). Monsieur le Maire rappelle que la compétence tourisme est du ressort de la communauté de communes. Ainsi, il propose aux membres du conseil municipal de prendre le temps d'y réfléchir, afin que cela soit discuté avec les personnes de la commune qui pourraient être intéressées (propriétaires de gîtes, chambre d'hôtes).

Lucienne TEYSSIER demande si cela ne ferait pas doublon avec l'Office de Tourisme de Lesparre Médoc qui, à son sens, est très actif.

Monsieur le Maire explique que l'Union Touristique du Médoc fait la promotion de la destination Médoc dans son ensemble.

Sylvie BERROUET et Jacques DELLAC ne voient pas l'intérêt d'une participation de la commune si cela est intégré dans la compétence de la Communauté de Communes. Elle-Ils pensent aussi qu'il vaudrait mieux donner des moyens supplémentaires à l'Office de Tourisme de Lesparre.

Monsieur le Maire indique que le problème actuel est que chacun fonctionne dans son coin ; il précise aussi que l'U.T.M est un organisme sous-utilisé pour l'ampleur de la tâche à accomplir pour promouvoir le tourisme en Médoc.

Il signale aussi que les offices de tourisme adhèrent déjà à l'U.T.M.

Sylvie BERROUET estime qu'il est déjà difficile de coordonner les agendas des manifestations et pense alors qu'il serait préférable de donner plus de moyens à l'Office de Tourisme de Lesparre.

- Lucienne TEYSSIER fait part de l'observation faite par Philippe CHRISTOPHE au sujet du niveau d'eau des marais qui est toujours très élevé. En effet, Dominique LE CAROUR (Agent communal) ouvre les pelles et Julien TEALDI les ferme juste après.

Les membres du conseil font part de leur étonnement quant au fait que Julien-Michel TEALDI a la clé de l'écluse ; Monsieur le Maire leur explique qu'il a la clé parce qu'il est un adhérent vice président de l'Association Syndicale des Marais de la Plaine et Queyzans. Il précise aussi que bientôt ce sera un technicien du Syndicat des Bassins Versants qui gèrera cela.

Sylvie BERROUET remarque que le fait d'avoir une clé n'autorise pas à l'utiliser à tort et à travers.

- Sylvie BERROUET signale qu'un administré est venu très inquiet au sujet des gouttières de l'église ; Monsieur le Maire précise que le plombier est venu, mais qu'il attend un devis pour l'utilisation d'une nacelle avant de pouvoir intervenir. Le plombier a été contacté plusieurs fois pas téléphone mais n'a pas répondu car il est possible qu'il soit en vacance.

Monsieur le Maire indique aussi qu'il y a encore un problème de fuites au niveau de la salle des fêtes et de la maison de Monsieur LABOURDETTE (chéneau dégradé).

- Teresa BERNARD souhaiterait savoir si la sono a été demandée pour l'exposition des vini-culturelles, et notamment pour dimanche 21 juillet. Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été fait mais que cela ne devrait pas être trop grave.

D'autre part, Teresa BERNARD sollicite les bonnes volontés du conseil municipal pour aider à la préparation de l'inauguration de samedi soir.

Lucienne TEYSSIER précise qu'il y a déjà 56 repas de réservés pour le dimanche midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.